



Fédération
Française du
Sport Automobile **FFSA**



**29^{ème} Rallye Régional MODERNE et 4^{ème} Rallye VHC
VALLEE DE L'HOMME PERIGORD NOIR
Coupe de France des Rallyes**

10 et 11 Octobre 2026

DECISION N° 3 publiée au tableau d'affichage officiel et sur Chronolive à : 15h45

Document n° 2-3

De : les Commissaires Sportifs

Date : 11 octobre 2026

A : Tous les Concurrents

Heure (décision) : 15h50

En application de l'Article 7.5.16 du règlement standard des rallyes Les Commissaires Sportifs, ayant reçu une demande de la Direction de Course, concernant les concurrents suivants, gênés par le blocage du concurrent n° 85 dans l'ES 5, décident de leur attribuer un temps provisoire qu'ils considèrent le plus équitable :

N°	TEMPS
46	4'58''1
48	4'57''3

Il est rappelé aux Concurrents qu'ils ont le droit de faire appel de certaines décisions des commissaires sportifs conformément aux Prescriptions Générales de la FFSA, Titre VII A, à l'article 15 du Code Sportif International de la FIA et à l'article 9.1.1 du Règlement Disciplinaire et Juridictionnel de la FIA, dans les délais applicables.

Président du Collège

COMBE Robert

Membres du Collège

Jean-Luc PHELIPEAU

BLUTEAU Daniel